

Brownson's Quarterly Review, July 1844.
 COME-OUTERISME, OU TENDANCE RADICALISTE DU JOUR.
 DU RADICALISME.
 SUITE ET FIN.

Maintenant nous sommes ici, la plus grande partie de nous, nous consentons d'accepter pleinement et sans condition la méthode conservatrice, balançant la méthode radicale dans ses principes, et l'opposant seulement dans ses résultats; tandis que toutes les tendances actives et énergiques du pays consentent à augmenter sa force et à consolider sa puissance. Que faire? Qu'elle est notre ressource? Où est notre sûreté? L'un ou l'autre des deux principes doit dominer, doit devenir suprême; et maintenant tout l'avantage est du côté du parti radical, quoique l'on puisse le déprécier dans nos collèges, dans nos salons, non-seulement parmi nous, mais par toute la chrétienté. Les grandes causes actives de l'Europe travaillent en harmonie avec lui, et même la presse conservatrice en Angleterre commence à être affectée de tendance socialiste, et les jeunes catholiques de France et d'Allemagne, sont en plusieurs occasions emportés dans ce parti. Il n'est plus temps de s'arrêter, et de réfléchir pour recevoir hardiment l'une ou l'autre tendance. Il n'y a plus de paix à espérer entre les deux. La race humaine aspire à l'unité, et la société ne peut et ne veut plus consentir à être déchirée de côté et d'autre par un duel destructif.

Pour nous, nous avons fait notre choix. Nous avons commencé notre carrière sous la tendance des opinions radicales, nous les avons reçues de bonne foi, et les avons suivies jusqu'au temps que nous avons vu, où elles devaient nécessairement tendre. Nous avons reculé devant leurs conséquences, et avons cherché, par un équilibre impuissant, à réconcilier les deux principes, de mettre en harmonie l'autorité et l'indépendance du sujet, jusqu'à ce que nous ayons vu nos discours confondus, et que nos tentatives étaient aussi vaines que celles des ouvriers de la plaine de Sennaar qui voulaient bâtir une tour qui joignît la terre au ciel. Alors il ne nous restait point d'autre issue que de nous ranger du côté conservateur, de nous soumettre aux autorités, et de prendre pour principe qu'on ne doit jamais tenter de réforme en opposition aux autorités établies, c'est-à-dire, sur une autorité individuelle seulement. Nous n'abandonnons point l'amour du progrès, nous ne rejetons point l'espérance des améliorations, mais nous tenons que ces améliorations doivent venir du haut en bas, et non pas aller du bas en haut. C'est Dieu qui descend vers l'homme, le Verbe qui s'est fait chair, et non pas l'humanité qui est devenue Dieu.

La question sans doute est grave. Sans doute elle a deux côtés, et l'homme peut honnêtement être divisé d'opinion; mais il en faut venir à une décision et cela bien vite, ou il sera peut-être trop tard. Nous avons désiré d'établir la question et de faire voir que ce radicalisme, que tant de monde condamnent, et selon nous, condamnent à bon droit, n'est en réalité que la conclusion logique et légitime de cette grande doctrine politique que le gouvernement tire ses pouvoirs du consentement des gouvernés, et de cette doctrine parente de la raison individuelle en matière de foi. Le droit d'interprétation privé, et du gouvernement par consentement des gouvernés une fois admis, aucune logique ne peut tenir contre le radicalisme, et si vous y ajoutez la doctrine *Quake* de l'inspiration individuelle, de l'illumination intérieure, non seulement vous légitimez le radicalisme, mais vous l'établissez sur un fondement divin, et l'habilitez des habits de l'autorité divine.

Mais après tout, nous ne devons pas désespérer du pays et de l'humanité. Nous voyons dans cette noirceur profonde qui enveloppe la terre et le siècle, un rayon de lumière; une étincelle paraît dans l'obscurité, et nous révèle cette glorieuse vérité, que derrière il y a un ciel brillant, dans lequel le soleil de justice continue sa marche majestueuse. Cette réaction que nous avons fait connaître en faveur de la religion et de l'Eglise, cet intérêt vaste et profond que plusieurs commencent à éprouver sur la grande question de l'Eglise, incertains et tout tremblants qu'ils sont encore, est un signe favorable que nous avons probablement touchés au fond de l'abîme, et que nous commençons à vouloir en sortir, que la Providence ne nous a pas tout-à-fait abandonnés, ni livrés à notre sens reproché, que l'Esprit grand et conservateur de l'Evangile est encore puissant, et qu'à la fin il domptera le monde et soumettra toute chose au Seigneur et à son Christ. Nous en appelons aux cœurs religieux, aux amateurs du Seigneur, aux vrais amis de l'humanité, nous les conjurons d'espérer, de travailler, de prier de prier sans cesse, et de continuer à bien faire. Que notre espérance ne soit pas dans l'homme, ne nous appuyons

pas sur un bras de chair, mais confions-nous en Dieu, soumettons-nous à lui; mettons de côté la vanité humaine, l'orgueil de l'homme, suivons les sentiers qu'il nous a tracés, et le mal sera arrêté et le bien restera.

On voudra bien me permettre de faire suivre cette traduction d'un passage du Père Berthier, qui vient à l'appui des opinions religieuses et politiques de M. Brownson. Le P. Berthier est un homme éminemment philosophe, mais d'une philosophie grande et affectueuse; tout est chez lui onctueux et ravissant, il ne respire que l'amour divin, et le bonheur des hommes, des hommes mêmes qui le persécutaient dans sa société. Cet écrivain n'est pas assez connu, il est encore moins lu. Puisse cet article le tirer de l'oubli qu'il ne mérite point.

« Que la loi du Seigneur soit droite, juste, exempte de tout reproche, c'est un point dont je ne puis pas plus douter que je ne doute de la droiture, de la justice, de la sainteté de Dieu même: La loi de Dieu porte le caractère des attributs de Dieu. Mais comment pourrais-je reconnaître cette loi telle qu'elle est, si je n'avais pas l'idée de justice et de droiture, c'est-à-dire, si ma raison ne m'éclairait pas sur ce qui est juste et équité, si je ne distinguais pas ce qui est juste de ce qui ne l'est pas? Cette raison, capable de connaître la justice de la loi, et d'en faire l'application aux diverses actions morales pour juger si elles sont conformes ou contraires à la loi, est à proprement parler la conscience; du jugement que la raison porte sur cette conformité à la loi, résulte dans l'âme la paix, la joie même intérieure; au contraire, du jugement que porte la raison de l'opposition à la loi, résulte le trouble, l'inquiétude, le remord; état le plus opposé à la joie spirituelle, le plus capable même de rendre l'homme malheureux en cette vie. Je conçois donc en quel sens le prophète dit que la loi répand la joie dans l'âme. C'est que, quand la raison juge nos actions conformes à la loi, il se forme dans l'âme un état de repos, de contentement de délices même qui surpasse, comme l'observe l'Apôtre, tout sentiment: J.-C. priant pour ses disciples, dit à son Père: Je leur recommande toutes ces choses afin que leur joie soit parfaite. St. Paul déclare que celui qui agit selon ce qu'il approuve, c'est-à-dire selon sa conscience, est heureux. Il promet aux fidèles la paix et la joie en les exhortant à ne s'occuper que de ce qui est vrai, honnête, juste, saint, conforme à la charité et à la vertu. Cette joie subsiste même au milieu des tribulations, comme le même apôtre le répète si souvent, et voilà le triomphe de votre sainte loi, ô mon Dieu! elle répand la joie dans les âmes fidèles, elle la répand même dans les âmes pénitentes. Vous donnerez, dit le saint roi, la joie à mon entendement, et mon intérieur humilié tressaillira de joie. Au contraire, dit le sage: Malheur aux impies qui abandonnent la loi du Très-Haut, ils vivront dans la malédiction et la mort, la malédiction sera encore leur partage. Comment jouiront-ils de la paix, reprend encore le saint roi prophète? La crainte du Seigneur n'est pas présente à leurs yeux. Et comment les justes n'auraient-ils pas la paix? Ils aiment la loi du Seigneur. Ô mon Dieu! Je reviens tous les oracles de vos saints livres qui promettent la paix, la joie, la consolation aux fidèles observateurs de votre loi, qui annoncent le trouble, la perplexité, le désespoir même qui seront, dès cette vie, le tourment des ennemis de votre loi. Mais pour me convaincre de ces vérités le témoignage de mon propre cœur pourrait me suffire. Quand est-ce que mon âme a été dans la paix, sinon quand j'ai été fidèle à votre loi? Quand est-ce que mon intérieur a été déchiré de soins et d'inquiétude, au point d'être insupportable à moi-même, sinon quand je me suis écarté des routes de votre loi! Insensés que nous sommes, disait St. Augustin, nous cherchons le plaisir, et nous en saisissons le fantôme, et ce fantôme ne peut nous empêcher d'être malheureux. Pourquoi ne pas nous attacher à votre loi, qui seule peut nous procurer le vrai plaisir, la joie pure et le bonheur constant? Car la vie heureuse consiste, ô mon Dieu, à se réjouir avec vous, de vous, et à cause de vous. (Berthier, réflexions spirituelles Vol. 1er. cinquième méditation. Dieu maître et législateur, 3e. réflexion.)

LETTRES D'UN ECCLESIASTIQUE CANADIEN,
 voyageant à l'étranger,
 ADRESSÉES A SON FRÈRE, DE QUÉBEC.

Verone, 5 octobre 1845.

Cher frère,—Ma dernière lettre était datée de Genève; je n'ai fait qu'un très court séjour dans cette ville si tristement célèbre dans les fastes de l'histoire ecclésiastique, puisque c'est là que Calvin a levé contre l'Eglise l'eten-